



Parcours de formation type

METIER : ANIMATEUR(TRICE) PERISCOLAIRE – code ROME G1203

DESCRIPTION DU METIER

L'emploi d'animateur périscolaire consiste à assurer les besoins d'accueil et de garde avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne.

Il a vocation à développer des activités éducatives, ludiques, artistiques, manuelles et physiques organisées après l'école et à proximité de celle-ci, le plus souvent dans l'enceinte des établissements scolaires. Il met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, aux rythmes des enfants.

MISSIONS PRINCIPALES

- Accueillir des enfants et des familles dans des temps périscolaires.
- Concevoir un projet d'activités.
- Conduire des temps d'animation périscolaires, en direction des publics d'enfants.
- Elaborer et mettre en œuvre les projets d'activités pédagogiques dans les temps périscolaires en cohérence avec le projet éducatif de la structure scolaire.
- Organiser ou adapter la séance d'animation selon le déroulement de la journée.
- Préparer l'espace d'animation et guider les participants tout au long de la séance.
- Surveiller le déroulement de l'activité et veiller au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale et des règles d'hygiène et de sécurité.
- Repérer les difficultés ou problème d'un enfant, intervenir ou informer directeur, les parents.

CONDITIONS D'EXERCICE

L'emploi d'animateur périscolaire s'exerce à proximité ou au sein des établissements scolaires.

L'emploi s'exerce à temps partiel, le plus souvent entre 15 heures et 20 heures par « semaine scolaire ». Il est en relation avec des enfants, ses parents et l'équipe pédagogique de l'établissement. Il encadre ses activités dans une logique éducative, ludique, récréative et de découverte.

Ses fonctions sont réalisées sous la responsabilité du responsable de la structure qui l'emploie et dans le cadre du projet et de l'organisation définis par ce dernier. Sa responsabilité s'exerce au regard des publics, des matériels et des autres acteurs associés à son projet.

L'animateur périscolaire travaille le plus souvent seul ou au sein d'une équipe.

L'animateur périscolaire intervient à destination d'un public unique, l'enfance, dans des espaces temps proches de l'école, le matin, le midi, le soir.

PERSPECTIVES

En fonction de son expérience et de son ancienneté, l'animateur périscolaire peut être amené(e) à exercer des fonctions d'accompagnement vis-à-vis des débutants. Il/elle peut évoluer vers le poste d'animateur(trice) enfance/jeunesse de loisirs éducatifs.

QUALITES REQUISES

Disponibilité et sens de l'accueil
Capacité à être créatif et imaginatif
Capacité d'adaptation aux publics
Capacité d'observation et d'analyse
Sens des responsabilités
Patience, autonomie et pédagogie

Niveau préférable pour accéder à l'emploi

Certifications non professionnelles

BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs), accessible dès 17 ans révolus à l'entrée en formation

Certificat de Qualification Professionnelle

CQP (Certificat de qualification Professionnelle) d'animateur périscolaire

BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) est le 1^{er} niveau de diplôme professionnel de l'animation (avoir 16 ans)

Autres renseignements en ligne dont formations

<http://www.horizon-info.org/PoitouCharentes/Métiers.html> ; les **Métiers** ; mot clé « **animateur** »

- L'intitulé métier retenu par l'Arftlv est « **Animateur** » ; v. onglet **Les Formations**

<http://www.pole-emploi.fr/candidat/les-fiches-metiers-@/index.jspz?id=681> ; code ROME **G1203**

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/rechercheExperte> ; code ROME**G1203**

- Intitulé de la formation « **CQP Animateur périscolaire** »

<http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels> ; **acteurs** ; aucun titre